



Règlement



Appel à projet BDE & PAVÉS

Article 1 : Préambule

Dans sa volonté de poursuivre son engagement auprès des étudiants, PAVÉS, l'association autogérée à vocation écologique et solidaire, cherche à soutenir financièrement et accompagner des projets associatifs partageant ses valeurs, grâce notamment aux recettes générées par CAFÉS, la cafétéria autogérée située au 28 rue des Saints-Pères. Des appels à projets ont été menés depuis 2016. A partir de cette année toutefois, le BDE et PAVÉS ont décidé de s'associer afin d'augmenter la visibilité des appels à projets, proposer un suivi plus régulier, et soutenir des initiatives sur une plus longue durée.

PAVÉS et le Bureau des Élèves se proposent d'apporter un soutien financier et administratif à des actions précises envisagées par des associations ou des initiatives étudiantes ayant besoin d'une aide budgétaire pour mener à bien leur projet.

Article 2 : Objet de l'appel à projets et dossier de candidature

- Le projet ou événement doit être mené par une **association, une initiative étudiante ou un groupe d'étudiant.e.s de Sciences Po, éventuellement associé à des partenaires/personnes extérieures à Sciences Po.**
- La demande de financement doit être motivée au regard des valeurs portées par PAVÉS (*cf.* article 6). Elle doit être accompagnée d'un budget détaillé, éventuellement avec les pièces justificatives associées (devis, factures, comparaison avec des projets similaires etc.).

Article 3 : Enveloppe financière

- Afin de pouvoir soutenir tous les types d'initiatives, en maintenant un traitement équitable, l'appel à projet, d'un montant de **3000€** maximum, instaure un **seuil maximal** de demande de financement pour un seul projet de **1000 €**. Trois projets sont ainsi sûrs de voir le jour dans le cadre de cette procédure.
- Les organisateurs se réservent le droit de diminuer le montant de cette enveloppe si les circonstances l'exigent.

Article 4 : Déroulement de la procédure d'attribution

- La sélection des lauréats se déroulera de la manière suivante :

- recueil des candidatures dans les **10 jours** qui suivent la diffusion de l'appel à projets (soit jusqu'au 05 Mars 2020)
- sélection des projets lauréats pendant **1 mois** maximum
- Le processus d'attribution débute avec **comité ad hoc** composé de 3 membres du BDE et 3 de PAVÉS (dont les trésorier.e.s des deux associations). Ce comité pré-sélectionne les projets candidats en fonction de leur conformité aux orientations de la charte et à leur faisabilité. Pendant la phase d'échanges avec le comité, les porteur.euse.s du projet sont autorisé.e.s à modifier leur demande de financement. **L'attribution définitive du financement ne peut intervenir que suite à une consultation des membres de PAVÉS.** Cette consultation doit se fonder sur la recherche de consensus entre les membres de PAVÉS, avec éventuellement une proposition de modulation du financement. Dans l'hypothèse de l'impossibilité d'arbitrer entre deux projets pour une enveloppe donnée, une répartition équitable et consensuelle sera opérée.

Article 5 : Réalisation du projet et suivi

- En dehors du cas de figure où le projet prend la forme d'un événement unique, le projet sera réparti sur **1 à 4 semestres**, en comptant à partir du moment où les projets ont été sélectionnés.
- Un suivi régulier sera organisé, avec un **compte rendu financier et moral** tous les semestres et/ou à échéance de la réalisation du projet (dans l'hypothèse où le projet prend la forme d'un événement unique). Pour les enveloppes supérieures à 400€, le financement pourra éventuellement être **phasé**, avec le versement d'une avance (de 400€) et versement en une ou plusieurs fois du solde, sur présentation de pièces justificatives (devis signé, facture, contrat). Le suivi sera réalisé conjointement par PAVÉS et le BDE.

Article 6 : Conformité avec la Charte de PAVÉS

- Le projet, dans sa **réalisation et ses objectifs**, devra se conformer avec la charte de PAVÉS. **Les membres de PAVÉS se réserve le droit discrétionnaire de vérifier la correspondance réelle des projets candidats à ses valeurs.** Si tel n'était pas le cas, le financement pourrait être remis en question à la suite d'une consultation des membres de PAVÉS.
- Dans ses objectifs le projet doit être lié ou mettre en avant au minimum deux des valeurs et principes portés par PAVÉS parmi les suivants :
 - * **Ecologie:** sensibiliser aux enjeux environnementaux et aux solutions pour les résoudre, offrir et encourager une réflexion sur le rapport de la consommation et du mode de vie de chacun.e à l'environnement et à l'équilibre social ;
 - * **Social:** Offrir une réflexion autour de l'évolution du présent système capitaliste et des alternatives citoyennes viables, promouvoir de nouvelles façons de percevoir la relation à l'autre au sein de notre société pour une évolution du paradigme contemporain: rapports non-marchands, coopération, associations... ;
 - * **Convivialité:** participation à un environnement étudiant accueillant et agréable à vivre, plutôt qu'une recherche de rationalité et/ou efficacité ;
- Dans sa réalisation, le projet doit respecter au minimum un des principes portés par PAVÉS parmi les suivants :

- * **Bienveillance et inclusion** : s'engager activement à ne pas reproduire les hiérarchies oppressives existantes, fournir un espace inclusif et sécurisant, ouverture du projet à tous et toutes, coopération de l'écosystème associatif ;
 - * **Autogestion** : Promotion du système de l'autogestion/d'une organisation en autogestion : présenter et soutenir des solutions d'organisation alternative responsabilisant les individus et favorisant leur participation pour repenser voire éliminer les structures hiérarchiques.
-
- Conformément à la Charte de PAVÉS, et dans la mesure du possible, il sera organisé une restitution proposée par les porteurs ou porteuses du projet profitant à tou.te.s les étudiant.e.s, que le projet soit réalisé dans le cadre ou en dehors de Sciences Po.



Dossier de candidature

La demande de financement page suivante devra être complétée et envoyée avant le **05 mars 2020** aux adresses email suivantes :
asso.paves@gmail.com et
bde.paris@sciencespo.fr.



Nom de l'association, de l'initiative ou du groupe d'étudiant.e.s et contact du/de la référent.e :

Descriptif de l'objectif général de l'association, de l'initiative ou du groupe d'étudiant.e.s :

Echéance ou calendrier de réalisation du projet et localisation :

Descriptif du projet (et conformité vis-à-vis de la Charte de PAVÉS cf. article 6 du règlement) :

Données financières du projet (détail des dépenses prévues, éventuellement des recettes, phasage éventuel) accompagnées si nécessaires de pièces justificatives (devis, comparatif, etc.) :